

1. Update CCT juillet 2022 (n° 7/2022)

Les CCT suivantes font l'objet d'une modification **avec effet au 1^{er} juillet 2022 ou rétroactif¹**.

Mises en vigueur/modifications

ET	Nom	Modifications	En vigueur
104	CCT Boulangerie-pâtisserie-confiserie artisanale	Salaires minimaux personnel de restauration Suisse et canton de GE	01.07.2022
32	CCT Chauffage GE (Métallurgie du bâtiment)	Prolongation jusqu'au 31.12.2023	01.07.2022
60	CCT Electricité GE (Métallurgie du bâtiment)	Prolongation jusqu'au 31.12.2023	01.07.2022
61	CCT Serrurerie GE (Métallurgie du bâtiment)	Prolongation jusqu'au 31.12.2023	01.07.2022
91	CCT Ferblanterie GE (Métallurgie du bâtiment)	Prolongation jusqu'au 31.12.2023	01.07.2022
55	CCT Commerce de détail, Lausanne VD	Réglementation travail du samedi	01.07.2022
83	CCL Piastrelle, mosaïque et pierre naturelle TI	Prolongation jusqu'au 30.06.2025, catégories de salaire, salaires minimums	01.07.2022
123	CCL Autotrasporti	Nouvelle CCT	01.07.2022
441	CTT Assistance au sol aux compagnies aériennes	Nouveau CTT	01.06.2022

Abrogations²

ET	Nom	Etat	Abrogation
18	CCT Industrie de la carrosserie	Demande en suspens	01.07.2022
102	CCT Nettoyage des textiles Suisse romande	Pas de demande en suspens	01.07.2022
56	CCL Disegnatori TI	Pas de demande en suspens	01.07.2022

¹ En raison du grand nombre de publications, l'exhaustivité de ces tableaux ne peut être garantie malgré tout le soin apporté.

² A l'échéance ainsi qu'en cas de dénonciation ou d'abrogation d'une CCT étendue ou d'une CCT mentionnée à l'annexe 1, les dispositions concernant le salaire et le temps de travail de la CCT concernée continuent à s'appliquer pendant la durée des négociations contractuelles, jusqu'à la rupture des négociations ou la clôture définitive de la procédure concernant la déclaration d'extension (art. 3 al. 5 CCT Location de services). **Pour cette raison, les CCT en question ne sont pas désactivées dans EasyTemp.** Exception : il s'agit d'une abrogation formelle par décision du Conseil fédéral ou de l'organe cantonal.

ET	Nom	Etat	Abrogation
87	CCL Vetrerie TI	Pas de demande en suspens	01.07.2022
429	CNL Industrie alimentari	Pas de demande en suspens	01.07.2022

En perspective

ET	Nom	Modifications	En vigueur
212	CCT Annexe 1 Falegnamerie e fabbriche di mobili e serramenti TI	Prolongation jusqu'au 30.06.2025, champ d'application, catégories de salaire, salaires minimums	03.07.2022
xxx	CNL impiegati di commercio società di investimento TI	Nouveau CTT	01.09.2022

Légende des couleurs

	CCT CH
	CCT cantonale
	CCT FL
	CCT annexe 1 CCTL
	CTT

2. Aspects importants, tuyaux et astuces

CCT Annexe 1 Swissport GE pour le personnel avec salaire horaire ou CTT pour le secteur de l'assistance au sol aux compagnies aériennes («CTT-ASCA»): qu'est-ce qui s'applique maintenant aux missions de travail temporaire chez Swissport International SA?

Les autorités en charge du marché du travail du canton de Genève ont mis en vigueur avec effet au 01.06.2022 le nouveau CTT intitulé «CTT pour le secteur de l'assistance au sol aux compagnies aériennes» («CTT-ASCA»). Le champ d'application du CTT-ASCA s'étend aux rapports de travail entre les employeurs qui font exécuter à Genève des services d'assistance au sol aux compagnies aériennes et leurs employés, y compris les travailleurs auxiliaires payés à l'heure et ceux dont les services ont été loués, (art. 1 al. 1 CTT-ASCA). Il existe une exception pour le personnel soumis à une convention collective de travail étendue («CCT étendue»), sous réserve de la CCT Location de services (art. 1 al. 2 CTT-ASCA). Par conséquent, la CCT Location de services et les CCT de son Annexe 1 ne justifient pas d'exceptions au champ d'application.

Sont notamment assujetties les deux entreprises Swissport International SA, Le Grand-Saconnex («Swissport») et Dnata Switzerland SA, Le Grand-Saconnex («Dnata») ainsi que leurs sous-traitants.

Parallèlement, Swissport dispose de deux CCT d'entreprise qui figurent à l'Annexe 1 de la CCT Location de services et dont les dispositions régissant les salaires et la durée du travail sont applicables à la location de services. Ainsi, deux réglementations respectives s'appliquent simultanément aux missions temporaires chez Swissport, qui de surcroît règlent en partie le même thème (salaire minimum).

Malheureusement, aucune de ces deux réglementations ne contient de règle de conflit pour résoudre cet état conflictuel. Une situation juridiquement intenable pour toutes les parties impliquées, que le canton de Genève et l'association responsable de la CCT Location de services auraient pu et dû empêcher ensemble.

A cela s'ajoute une difficulté supplémentaire, à savoir que le CTT-ASCA définit une multitude de fonctions avec des catégories salariales correspondantes (art. 4 CTT-ASCA en corrélation avec l'Annexe CTT-ASCA). Le CTT-ASCA entend ainsi couvrir l'ensemble des fonctions des entreprises Swissport et Dnata. Si les catégories salariales du CTT-ASCA sont similaires aux catégories salariales de l'Annexe 1 de la CCT Swissport GE, elles ne se recoupent cependant pas et ne peuvent pas non plus être appliquées en s'alignant à 100%. De plus, les salaires minimums du CTT-ASCA sont en général plus élevés que ceux de l'Annexe 1 de la CCT Swissport GE (art. 4 CTT-ASCA).

Quel est donc maintenant le salaire minimum applicable à une mission temporaire chez Swissport? Comme il n'existe pas de règles de conflit, nous nous sommes renseignés auprès des services compétents. Selon les informations de l'autorité de surveillance du marché du travail du canton de Genève et de tempdata, les entreprises de location de services devront respecter les salaires minimums du CTT-ASCA dès le 01.06.2022, si ceux-ci sont plus élevés que ceux de la CCT Annexe 1 Swissport GE. De plus, les autres dispositions de la CCT Annexe 1 Swissport GE et de la CCT Location de services s'appliquent.

Comme il en a déjà été fait mention, il existe de multiples catégories salariales dans l'Annexe 1 de la CCT Swissport GE et dans le CTT-ASCA, qui ne peuvent pas être alignées en toute sécurité juridique. Cela crée un problème pratique: dans quelle catégorie de salaire le CT doit-il être classé avec son activité et quel est le salaire minimum applicable? Ce problème a également été reconnu par les instances officielles. Swissport a donc obtenu un délai pour adapter les salaires minimums de la CCT Annexe 1 Swissport GE aux salaires du CTT-ASCA.

En attendant, nous vous recommandons d'utiliser si possible une catégorie salariale du CTT lors de la saisie des missions temporaires chez Swissport et de l'intégrer dans le contrat de mission - le cas échéant d'entente avec l'entreprise locataire de services Swissport. Vous vous assurez de la sorte que le salaire minimum plus élevé selon CTT-ASCA est respecté. Vous évitez par ailleurs la comparaison juridiquement incertaine des catégories de salaire.

Par souci de clarté cependant, il y a lieu de préciser une nouvelle fois que le conflit entre le CTT et l'Annexe 1 de la CCT ne concerne que les missions effectuées chez Swissport. Pour ce qui concerne les autres entreprises de Genève Aéroport, ce sont soit les dispositions du CTT-ASCA (combinées avec la CCT Location de services), ou alors uniquement la CCT Location de services qui s'appliquent.

Nous avons publié le CTT-ASCA sur le site Internet de Realisator SA et saisi ses salaires minimums dans EasyTemp. Ainsi, en plus des deux CCT Annexe 1 Swissport GE, vous disposez désormais également du CTT-ASCA.

Si vous avez des questions ou si des points ne sont pas tout à fait clairs, veuillez contacter notre legal competence center à l'adresse service-juridique@realisator.ch ou par téléphone au 058 443 30 00.

3. Lexique CCT – Vous demandez, nous répondons

CCT Annexe 1 Swissport GE salaire horaire versus CTT pour le secteur de l'assistance au sol aux compagnies aériennes («CTT-ASCA»)

Question:

Quelles sont les dispositions applicables à mon travailleur temporaire (CT) chez Swissport GE? Et comment m'assurer que je respecte le salaire minimum plus élevé selon CTT-ASCA?

Réponse:

Les dispositions régissant les salaires et le temps de travail de l'Annexe 1 de la CCT Swissport GE ainsi que celles relatives aux salaires minimums du CTT-ASCA sont applicables aux CT mis à la disposition de Swissport GE. Comme aucune des deux réglementations ne contient de règle de conflit, les dispositions réglant les salaires minimums de la CCT Annexe 1 Swissport GE et celles du CTT-ASCA devraient théoriquement s'appliquer en parallèle. Selon les informations de l'autorité de surveillance du marché du travail du canton de Genève, les salaires minimums du CTT-ASCA prévaudront pour les entreprises de location de services à partir du 01.06.2022, dans la mesure où ils sont supérieurs à ceux de la CCT Annexe 1 Swissport GE.

La difficulté pratique provient du fait que les «salaires plus élevés» ne sont pas aisément identifiables. En effet, les deux réglementations définissent différentes fonctions et catégories salariales qui ne se recoupent pas et ne peuvent pas non plus s'appliquer en s'alignant à 100%. C'est pourquoi nous avons défini pour vous en détail les catégories de salaires dans la CCT Annexe 1 Swissport SA, GE.

Pour des raisons liées à la sécurité du droit, nous vous recommandons d'appliquer dans la mesure du possible une catégorie salariale du CTT-ASCA et de la mentionner ainsi dans le contrat de mission. Ceci, le cas échéant, d'entente avec l'entreprise locataire de services Swissport.

Pour ce faire, basez la comparaison des niveaux de salaire pour le CTT sur le sous-total (salaire de base plus 13e salaire) et pour la CCT Annexe 1 Swissport SA, GE salaire horaire sur le salaire de base sans 13e salaire. C'est ainsi que vous assurez le respect du salaire minimum le plus élevé selon le CTT-ASCA.

Vous trouvez [ici](#) l'ensemble du lexique CCT.